

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 février 2018 – 20 heures 15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	18	L'an deux mille dix-huit, le 26 février, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.
Présents	13	
Votants	16	
Absents	05	

**Date de convocation :** 20/02/2018

**Présents :** M. P. ANDRE, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

**Excusés :** Mme S. ARNOUX (procuration à Mme P. JOUFFRAY), M. Y. BARTHOD (procuration à M. F. BEZ), Mme E. JULLIARD (procuration à Mme MP. ROUGNON-GLASSON), Mme N. LIMOGES.

**Absent :** M. D. SCHALLER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. JL. DUFFAIT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

**20180226-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2018**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Des précisions sont apportées au dossier de versement d'une indemnité de coordination à un agent mis en disponibilité d'office pour raison de santé.

**20180226-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Date	Tiers	Montant HT	Objet
19/02/2018	AXIMUM (Noyon 60)	542.82 €	Révision de la machine à marquage de voirie mutualisée avec Les Gras et Grand'Combe Châteleu
16/02/2018	CABINET D'ETUDES ANDRE (Pontarlier 25)	5 500.00 €	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie au lotissement Champ Prouvet
21/02/2018	TIREP (Besançon 25)	150.00 €	Mise en ligne de l'appel d'offre pour les travaux de voirie au lotissement Champ Prouvet
22/02/2018	L'EST REPUBLICAIN (Houdemont 54)	535.00 € (prévisionnel)	Publication de l'appel d'offre pour les travaux de voirie au lotissement Champ Prouvet

**20180226-03 Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Communal**

Monsieur Patrick ANDRE arrive à 20h43.

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le résultat de l'exercice 2017 pour tous les budgets de la commune.

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2017 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 1 140 854.82 €
- un total de recettes de 2 529 823.66 €

avec un résultat excédentaire de 1 388 968.84 €

En investissement :

- un total de dépenses de 1 602 542.33 €
- un total de recettes de 1 208 924.76 €

avec un résultat déficitaire de 393 617.57 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 995 351.27 €.

#### **20180226-04 Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Eau**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2017 du Budget Eau de la commune, qui présente :

En exploitation

- un total de dépenses de 456 000.93 €
- un total de recettes de 525 757.90 €

avec un résultat excédentaire de 69 756.97 €

En investissement :

- un total de dépenses de 170 630.56 €
- un total de recettes de 61 167.19 €

avec un résultat déficitaire de 109 463.37 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 39 706.40 €.

#### **20180226-05 Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Bois**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2017 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 197 804.01 €
- un total de recettes de 165 685.69 €

avec un résultat déficitaire de 32 118.32 €

En investissement :

- un total de dépenses de 2 460.00 €
- un total de recettes de 0.00 €

avec un résultat déficitaire de 2 460.00 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 34 578.32 €.

#### **20180226-06 Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Caveaux**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2017 du Budget Caveaux de la commune, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 0.00 €
- un total de recettes de 0.00 €

avec un résultat de 0.00 €

En investissement :

- un total de dépenses de 0.00 €
- un total de recettes de 3 372.59 €

avec un résultat excédentaire de 3 372.59 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 3 372.59 €.

**20180226-07 Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement Champ Prouvet**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement Champ Prouvet de la commune, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 1 393 202.04 €
- un total de recettes de 568 162.00 €

avec un résultat déficitaire de 825 040.04 €

En investissement :

- un total de dépenses de 709 000.00 €
- un total de recettes de 1 190 754.48 €

avec un résultat excédentaire de 481 754.48 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 343 285.56 €.

Les Comptes Administratifs 2017 approuvés, Madame le Maire réintègre la séance du Conseil Municipal.

**20180226-08 Information sur le Compte Administratif 2017 du Budget CCAS**

Pour information, Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rend compte au Conseil Municipal du résultat du Compte Administratif 2017 du Budget CCAS :

- un total de dépenses de fonctionnement de 6 916.34 €
- un total de recettes de fonctionnement de 6 230.03 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 686.31 €.

**20180226-09 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Communal**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2017 du Budget Communal.

**20180226-10 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Eau**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2017 du Budget Eau.

**20180226-11 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Bois**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2017 du Budget Bois.

**20180226-12 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Caveaux**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2017 du Budget Caveaux.

**20180226-13 Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement Champ Prouvet**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement Champ Prouvet.

**20180226-14 Affectation de résultat 2017 au Budget Eau 2018**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2017 du Budget Eau laisse apparaître :

- un excédent global d'exploitation de : 69 756.97 €

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Résultats d'exploitation antérieurs de l'exercice :	483 874.60 €
- Solde d'exécution cumulé d'investissement :	- 66 415.86 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 252 411.14 €
- Soit un besoin de financement de :	318 827.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter au Budget Eau 2018 le résultat global d'exploitation de la manière suivante :

- en réserves à l'article R1068 :	318 827.00 €
- en report d'exploitation à l'article R002 :	234 804.57 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20180226-15 Affectation de résultat 2017 au Budget Communal 2018**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2017 du Budget Communal laisse apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de :	1 388 968.84 €
---	----------------

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Résultats de fonctionnement antérieurs de l'exercice :	0.00 €
- Solde de fonctionnement cumulé d'investissement :	- 1 194 675.98 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 78 149.94 €
- Soit un besoin de financement de :	1 272 825.92 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter au Budget Communal 2018 le résultat global de fonctionnement de la manière suivante :

- en réserves à l'article R1068 :	1 272 825.92 €
- en report d'exploitation à l'article R002 :	116 142.92 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20180226-16 Choix du prestataire pour l'acquisition d'une classe numérique mobile au groupe scolaire**

Madame Patricia JOUFFRAY quitte la séance à 22h18.

Monsieur Fabien BEZ fait un rappel du dossier pour l'acquisition d'une classe numérique mobile au groupe scolaire :

- Délibération du 12/06/2017 relative au plan de financement pour l'acquisition d'une classe numérique mobile au groupe scolaire
 

DETR :	3 221.00 €
Fonds propres :	5 982.00 €
Montant total :	9 203.00 € HT
- Dossier de demande de subvention DETR déposé en Préfecture le 27/06/2017
- Dossier déclaré complet par la Préfecture le 18/12/2017 (donnant accord pour passer commande du matériel)

M. BEZ présente au Conseil Municipal un devis actualisé par la société iDinfo tenant compte de l'évolution du matériel et des caractéristiques souhaitées par l'Inspection d'Académie de Besançon :

Chariot classe mobile pour 33 PC  
 1 PC enseignant + 15 PC élève  
 Système de management de classe : Acer Classroom Manager  
 Serveur NAS + disque dur + onduleur  
 Avec logiciels et antivirus  
 Préparation et installation du matériel  
 Formation des enseignants (3 maximum)

Ce qui représente un montant total des dépenses de 13 291.00 € HT (+44,42%), soit 15 949.20 € TTC.

Il est par conséquent nécessaire d'actualiser la demande de subvention auprès de la Préfecture du Doubs. Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR : 4 651.85 €  
 Fonds propres : 8 639.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la mise à jour du plan de financement de l'acquisition d'une classe numérique mobile auprès des services DETR de la Préfecture du Doubs.
- DONNE son accord pour l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement d'une classe numérique mobile au groupe scolaire tel que décrit précédemment, auprès de la société iDinfo, pour un montant total de 13 291.00 € HT, soit 15 949.20 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

#### **20180226-17 Avenant 01 au contrat d'exploitation des installations thermiques**

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal le marché d'exploitation des installations thermiques qui a été conclu à compter du 01/03/2015 avec la société COFELY SERVICES GDF SUEZ – agence de Dijon (21000) pour une durée de trois ans.

Le contrat arrivant à son terme et la nouvelle consultation étant en cours de préparation, il est proposé, afin d'assurer la continuité du service public en matière de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux concernés, la prolongation du marché à compter du 01<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 juin 2018 inclus.

Il est précisé que le montant de l'avenant sur la durée de prolongation, soit quatre mois, est estimé à 4 700.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la prolongation du contrat d'exploitation de la chaufferie de Montlebon avec la société COFELY SERVICES tel que décrit ci-dessus.
- AUTORISE l'avenant 01 au marché d'exploitation des installations thermiques.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.
- AUTORISE Madame le Maire à lancer la nouvelle consultation pour le marché d'exploitation des installations thermiques pour une période de 5 ans (1 an reconductible par reconduction expresse pour 2 périodes de 2 ans).

#### **20180226-18 Avenant 01 au contrat d'approvisionnement en bois plaquettes**

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal le marché d'approvisionnement en bois plaquettes qui a été conclu le 13/02/2015 avec la société ATOUT BOIS du Russey (25210) pour une durée de trois ans.

Le contrat arrivant à son terme et la nouvelle consultation étant en cours de préparation, il est proposé, afin d'assurer la continuité du service public en matière de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux concernés, la prolongation du marché à compter du 14 février et jusqu'au 30 juin 2018 inclus.

Il est précisé que le montant de l'avenant sur la durée de prolongation, soit quatre mois et demi, est estimé à 113.00 € HT la tonne de bois plaquettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la prolongation du contrat de fourniture de bois pour la chaufferie de Montlebon avec la société ATOUT BOIS tel que décrit ci-dessus.
- AUTORISE l'avenant 01 au marché d'approvisionnement en bois plaquettes.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.
- AUTORISE Madame le Maire à lancer la nouvelle consultation pour le marché d'approvisionnement en bois plaquettes pour une période de 5 ans (1 an reconductible par reconduction expresse pour 2 périodes de 2 ans).

#### **20180226-19 Détermination du loyer et des charges de location du nouvel appartement dans le bâtiment communal à Derrière-le-Mont**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement en appartement du rez-de-chaussée de l'ancienne école de Derrière-le-Mont, seront finis courant le mois de mars 2018. Les travaux ont concerné l'électricité, les sanitaires et évacuations, les menuiseries intérieures, les sols et les murs. Une partie de ces travaux a été effectuée en régie par les services techniques communaux.

L'appartement, situé au 6 rue du Clos d'Albin, est de type F3 d'environ 100 m<sup>2</sup> comprenant :

- 1 cuisine aménagée,
- 1 salon / salle à manger,
- 2 chambres,
- 1 WC enfant et 1 WC adulte,
- 1 salle de bain, 1 cave et 1 buanderie,
- 1 terrasse en herbe avec clôture.

Le chauffage est électrique au sol avec des convecteurs électriques d'appoint par pièce.

La commune de Montlebon possède actuellement un seul autre appartement qu'elle loue : de type F3 d'environ 100 m<sup>2</sup> avec 2 chambres. Le loyer de cet appartement au 01<sup>er</sup> janvier 2018 est de 530.52 € mensuels auxquels s'ajoutent 50.00 € de charges pour le chauffage et les ordures ménagères.

Madame le Maire indique que la commission Bâtiment, qui s'est réunie le 12 février dernier, propose pour le nouvel appartement situé à Derrière-le-Mont, un loyer de 600.00 €. Les charges seront directement supportées par l'occupant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la mise à la location à compter du 01<sup>er</sup> avril 2018 de l'appartement au rez-de-chaussée du bâtiment communal situé au 6 rue du Clos d'Albin.
- DIT qu'une délibération sera prise lors de l'établissement du bail fixant les modalités.

#### **20180226-20 Vente de la parcelle 29 au lotissement Champ Prouvet**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 29 au lotissement Champ Prouvet fait l'objet d'une nouvelle réservation et nécessite la prise d'une délibération selon les éléments suivants :

- Parcelle 29 : 847 m<sup>2</sup> à 165 € / m<sup>2</sup> - Acquéreur : M. Gaël MAILLE
- Prix de vente : 139 755,00 € dont 23 292,50 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 29 tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

#### **20180226-21 Demande de l'association La Ronde de l'Espoir pour l'édition 2018**

Par courrier du 30/01/2018, l'association La Ronde de l'Espoir sollicite le partenariat de la commune de MONTLEBON pour la 28<sup>ème</sup> édition de sa course cycliste qui passera dans la municipalité le dimanche 09 septembre. L'association réalise cette action en partenariat avec la Ligue contre le Cancer Comité du Doubs Besançon.

La commune de Montlebon a la possibilité de montrer son soutien à l'association soit par une subvention, soit par la mise en place d'une collation.

- Pour l'édition 2015, la commune avait reversé les bénéfices de la buvette organisée lors du Forum des Associations qui se tenait le même jour que la course cycliste.
- Pour l'édition 2016 une collation était offerte aux participants. Et une collecte de fonds était mise en place toute la journée sur la place des Minimes en faveur de la lutte contre le cancer.
- Pour l'édition 2017, la manifestation ne passait pas par Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le renouvellement de son soutien à l'opération La Ronde de l'Espoir, édition 2018.
- DIT que le soutien prendra forme d'une collation offerte aux participants, d'une campagne de communication en amont pour faire savoir le passage de la course cycliste sur la commune et de la réalisation d'une collecte de fonds.

#### **20180226-22 Divers**

- Madame le Maire fixe les dates des réunions à venir :
  - Mardi 27 février : Commission Scolaire
  - Jeudi 08 mars : Commission Voirie

- Lundi 19 mars : Commission Urbanisme (en attente de confirmation)
  - Mercredi 21 mars : Conseil Municipal pour le Débat d'Orientation Budgétaire
  - Lundi 26 mars : séance de Conseil Municipal ordinaire (si nécessité)
  - Vendredi 06 avril : Conseil Municipal pour le vote des Budgets Primitifs
- Madame le Maire informe également :
- Vendredi 23 mars : vote des Budgets Primitifs de la CCVM – séance qui se déroulera sur Montlebon
- Madame Lydia GAIFFE informe le Conseil Municipal des principales décisions prises par la Commission CCAS :
- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017.
  - Baisse du nombre de cartes avantages jeunes vendues : la prochaine commande sera de 135 unités contre 150 pour 2017/2018.
  - Demande écrite de Monsieur Fabien BEZ pour le soutien à la mise en place d'une fête des pères. Les membres de la commission CCAS ont décidé de participer à cet événement en mettant une salle communale gratuitement à disposition et en fournissant les boissons (2 cartons de Cerdon).
  - Un membre de la commission sera prochainement à remplacer.
  - Une collecte de denrées est à nouveau mise en place avec le partenariat du Coccimarket, samedi 10 mars prochain de 9h à 12h30 et de 15h à 18h30. L'ensemble des élus du conseil sont invités à venir donner d'un peu de leur temps pour tenir la collecte au magasin.

#### **20180226-23 Prochain Conseil Municipal**

Madame le Maire informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera lundi 21 mars 2018 à 20h15.

**La séance est levée à 22h55.**

**Le Maire  
Catherine ROGNON**

